

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 12 MARS 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le douze mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du huit mars deux-mille vingt-et-un.

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Muriel SAGET, Christine LAGNEAU, René OUSSET, Gianni BURATTONI (arrivé à 14h23), Eliane LAIRE, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL, Jean-Marie LAFFONT.
ABSENTS : Christine LABELLE, Elia RUAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine LAGNEAU.

◆ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 14h10.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2021

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2021. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL
DCCAS 21-006**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à l'unanimité :

que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**BUDGET CCAS : PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DCCAS 21-007**

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2020 du budget du CCAS.
Lors du vote, la Présidence de l'Assemblée est assurée par Monsieur Jean-Marie LAFFONT et Monsieur le Président du CCAS ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2020 du budget CCAS fait ressortir :

	Résultat de l'exercice 2020	Part affectée à l'investis. Exercice 2020(c/1068)	Résultat antérieur reporté (clôture 2019)	Résultat de clôture 2020
FONCTIONNEMENT	- 27 660.82 €	- 12 289.12 €	+ 48 522.44 €	+ 8 572.50 €
INVESTISSEMENT	+ 19 681.12 €	-	- 10 465.37 €	+ 9 215.75 €
Total	- 7 979.70€	- 12 289.12 €	+ 38 057.07 €	+ 17 788.25 €

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :
ADOpte le Compte Administratif 2020 du budget du CCAS.

Arrivée de Monsieur Gianni BURATTONI à 14h23. Il prend donc part au vote suivant.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DCCAS 21-008

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- * Section de fonctionnement : 104 772.50€
- * Section d'investissement : 12 711.72€

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :
ADOpte le budget primitif 2021 du CCAS.

QUESTIONS DIVERSES

- Campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans.

Suite à un appel à la plateforme vaccinale le samedi 6 mars, il a été convenu d'envoyer à Mme Laroche la liste des personnes à vacciner avec le Pfizer. La plateforme se charge de prendre directement rdv pour les intéressés. Toutes les personnes concernées ont été informées par téléphone le lundi 8 mars. Le CCAS demeure vigilant quant à cette prise de rdv et suivra le dossier pour organiser les transports par la suite.

- Aire de jeux du square du faucheur : perspective d'aménagement des jeux

Pour mémoire, délibération prise par le CCAS le 16 avril 2018 (DCCAS 18-005), votant l'installation d'un nouveau jeu portique avec 2 balançoires, avec la création d'un sol souple et signalétique pour 5281.50€ HT soit 6337.80€ TTC.

Le Conseil départemental a accordé une aide de 1658.20€ (décision de juillet 2019), sous réserve que cette opération soit achevée au plus tard le 1^{er} janvier 2022. Si le jeu pour enfant change (ex. choix d'un portique différent de celui présenté initialement), l'aide du Département peut être maintenue mais sera proratisée, dans l'hypothèse où il est moins cher.

Celle-ci pourrait donc être menée courant 2021.

Ainsi, dans le prolongement des derniers échanges sur ce sujet en Conseils d'Administration des 9 mars 2020 et 5 novembre 2020, le Conseil s'est à nouveau saisi de ce dossier, pour réexaminer les nouveaux devis pour l'acquisition de jeux et réaménagement de l'espace.

Le BP 2021 du CCAS intègre une enveloppe maximale de 12 711.72€ en investissement pour cette opération. Les membres du CCAS se rendront sur place pour estimer les possibilités d'aménagements au regard notamment de l'emprise au sol.

- Question des repas végétariens

Un parent a sollicité le gestionnaire de la cantine sur la possibilité d'adapter les repas au régime végétarien. Les membres du CCAS constatent que sur les 4 repas hebdomadaires, un est déjà végétarien et un autre avec poisson, avec **systématiquement pour tous les repas**, un maximum de légumes en accompagnement.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION propose de répondre à ce parent que le CCAS, attentif au respect de la diversité des régimes alimentaires, continuera de veiller à ne pas proposer de protéine animale à cet enfant. M. Subreroque, Directeur de l'ALAE et en charge de la cantine, produira le courrier en réponse à la famille.

- Cantine – bilan 2020

Fonctionnement de la cantine marqué en 2020 par la nécessaire adaptation aux 3 protocoles sanitaires successifs, imposés du fait de la crise sanitaire :

- le premier imposant les gestes barrière, le « sans contact », le lavage des mains pour tous avant et après repas
- le second imposant la distanciation entre chaque enfant, ce qui a nécessité le réaménagement des salles (ouverture de la salle ALAE pour le déjeuner des plus petits, en plus du foyer)
- le troisième relatif aux « cas contacts », imposant la traçabilité des enfants : qui a mangé avec qui et où ? même site de repas, même table, même place.

Le tout assorti d'une nouvelle équipe à la rentrée 2020.

A noter qu'au vu de ce contexte et des aléas divers qu'il génère, le calcul des repas a été estimé au plus juste.

- Point financier cantine

Examen des retards de paiements. Le CCAS souhaite mettre en place une rencontre avec les personnes concernées, qui seront convoquées par courrier le 22 mars 2021.

- Fruits à la récré « bio »

Le sujet des fruits à la récré « bio » et cantine « bio » sera abordé au prochain conseil d'école. Le prestataire fournisseur de repas SCOLAREST certifie que les produits cuisinés sont locaux.

Les membres du CCAS estiment que le label « bio » représente un investissement lourd pour le CCAS, notamment au vu des recettes liées à la facturation cantine. Néanmoins, le CONSEIL D'ADMINISTRATION rappelle qu'il apporte la plus grande vigilance tant à la qualité des repas servis qu'à l'équilibre des droits de chacun (équité).

- Situation d'une famille aspétoise.

Monsieur le Président clôture la séance à 15h36.

Le Président de séance,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHIAOUI



Le secrétaire de séance,
Christine LAGNEAU



Délibérations transmises en Sous-Préfecture le 17/03/2021
Affichage du compte-rendu le 18/03/2021

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.

Le conseil d'administration propose de répondre à ce point que le CCAS attendit au respect de la diversité des régions administratives, notamment de veiller à ne pas proposer de préférence à un tel ou tel département, l'ALAF et en charge de la rendre possible le centre de réponse à la demande.